



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 162 de l'ordre du jour

Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010

**destinée à revitaliser les travaux de la Conférence
du désarmement et à faire avancer les négociations
multilatérales sur le désarmement**

Lettre datée du 5 octobre 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

À la fin de la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui a eu lieu à New York le 24 septembre 2010, j'ai fait distribuer un résumé des débats reflétant mon interprétation des vues qui y ont été exprimées, en ma qualité de Coordonnateur et Président de la réunion de haut niveau. J'ai également indiqué que je présenterai ce résumé au Président de l'Assemblée générale. Comme je l'ai dit dans mes observations finales, j'ai été heureux de constater que les États Membres avaient la ferme volonté de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Au cours de la réunion, il a été proposé que l'Assemblée générale inscrive à l'ordre du jour de sa soixante-cinquième session une question intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » et l'examine en séance plénière et au sein de la Première Commission. En conséquence, le 4 octobre 2010, j'ai adressé au Président de l'Assemblée générale une lettre dans laquelle je demandais l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée (voir A/65/231). Ce fait témoigne de la volonté résolue des États Membres de faire en sorte que la réunion de haut niveau s'inscrive dans le prolongement des réunions constructives tenues au cours de l'année écoulée et marque un pas important dans la voie de la revitalisation des travaux des organes multilatéraux s'occupant du désarmement, et en particulier la Conférence du désarmement.



J'ai le plaisir de vous faire tenir le résumé du Président de la réunion de haut niveau (voir annexe) et je vous serais obligé de bien vouloir en porter le texte à l'attention des membres de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour susmentionné. Le document pourrait servir de base à l'examen de cette question au sein de la Première Commission et en séance plénière, selon qu'il conviendra.

Je vous suis reconnaissant du soutien que vous continuez d'apporter personnellement à cette question cruciale.

(Signé) **BAN** Ki-moon

**Annexe à la lettre datée du 5 octobre 2010 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire
général**

**Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux
de la Conférence du désarmement et à faire avancer
les négociations multilatérales sur le désarmement**

Résumé du Président

La réunion de haut niveau a eu lieu le 24 septembre 2010 de 8 heures à 13 heures. Au total, 68 représentants, dont 37 ministres des affaires étrangères et les représentants de trois institutions spécialisées, ont pris la parole. Le Secrétaire général a prononcé l'ouverture de la réunion et invité le Président de l'Assemblée générale, M. Joseph Deiss, et le Ministre camerounais des relations extérieures, M. Henri Eyebe Ayissi, Président en exercice de la Conférence du désarmement, à prononcer une allocution. À la fin de la réunion, le Secrétaire général, en sa qualité de Coordonnateur et de Président de la réunion de haut niveau, a fait distribuer un résumé des débats, qui reflétait son interprétation des vues exprimées.

1. La réunion de haut niveau s'est intéressée particulièrement à la question de la promotion du désarmement multilatéral en général et aux travaux de la Conférence du désarmement en particulier, en vue d'imprimer, à un niveau élevé, un élan politique aux activités de la Conférence. L'initiative prise par le Secrétaire général de convoquer cette réunion a été largement acclamée. À cet égard, de nombreux États Membres ont félicité le Secrétaire général de son engagement actif dans la promotion du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et, en particulier, de sa proposition en cinq points. Tout d'abord, le Secrétaire général a invité instamment les États Membres à s'attacher à trouver des moyens de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer plus avant les négociations sur le désarmement.
2. Les participants ont souligné l'importance que revêtait le désarmement pour le renforcement de la sécurité à l'échelon mondial et la promotion de la stabilité au niveau international. Tout au long des débats, un grand nombre d'États ont réaffirmé que le multilatéralisme était le principe fondamental sur lequel reposaient les négociations dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. On a également fait valoir que les solutions arrêtées d'un commun accord au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, fournissaient le seul moyen viable de régler les problèmes de désarmement et de sécurité internationale. Plusieurs États Membres ont fait observer que la promotion du désarmement pourrait aussi contribuer à surmonter d'autres problèmes critiques auxquels est confrontée la communauté internationale, tels que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Les participants ont reconnu et accueilli avec satisfaction l'élan donné par les nouveaux efforts déployés pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, on a réaffirmé que la seule garantie permettant d'éviter l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires réside dans leur élimination.
4. Les participants ont reconnu que les pays avaient manifesté ces dernières années une volonté politique accrue de promouvoir le désarmement et la non-

prolifération. Les dirigeants mondiaux et d'éminentes personnalités politiques de nombreux pays, ainsi que des représentants de la société civile ont, dans leur déclaration, mis en relief la nécessité urgente de prendre des mesures résolues dans ce domaine. Le Sommet convoqué par le Conseil de sécurité en septembre 2009, le Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington en avril 2010, et les initiatives prises aux niveaux multilatéral et bilatéral, dont la signature du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START) en avril 2010, ont été cités comme autant d'initiatives encourageantes dans ce sens. Plusieurs États Membres ont salué l'accord intervenu lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010, qui a contribué à redonner confiance dans le régime international de non-prolifération.

5. Malgré les faits positifs observés récemment, de nombreux États Membres ont souligné qu'il faudrait redoubler d'efforts pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, en particulier pour faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement. À cet égard, ils se sont déclarés préoccupés par l'état actuel du mécanisme existant dans ce domaine.

6. Certains États Membres ont fait observer que le mécanisme de désarmement remontait à 1978 et ils étaient favorables à l'idée d'une évaluation globale en vue d'assurer un fonctionnement plus efficace du multilatéralisme. À cette fin, certains États ont demandé une révision des méthodes de travail des organes multilatéraux existants chargés des questions de désarmement (en particulier de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'ONU, notamment de leurs procédures et principes opérationnels). Certains États ont toutefois souligné qu'il importait de préserver la nature, le rôle et la fonction de chaque composante du mécanisme de désarmement de l'ONU.

7. De nombreux États Membres se sont déclarés favorables à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et revoir la structure générale du mécanisme de désarmement. D'autres ont relevé l'absence de consensus sur ce point et expliqué que l'impasse actuelle des négociations multilatérales sur le désarmement tenait au manque de volonté politique et aux divergences de vues concernant les priorités et non les mécanismes du dispositif de désarmement. On a également fait observer que la décision touchant la convocation d'une session extraordinaire était la prérogative de l'Assemblée générale.

8. Plusieurs États Membres ont souligné que le désarmement et la non-prolifération sont des aspects qui se renforcent mutuellement et qui devraient donc être examinés en même temps. Certains craignaient que l'on ait trop mis l'accent sur les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et souligné à cet égard que la communauté internationale ne devrait pas perdre de vue les armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Plusieurs États ont souligné qu'il importait de promouvoir la sécurité humaine et la dimension du désarmement ayant trait au droit international humanitaire.

9. Plusieurs États Membres ont exposé leurs vues sur les travaux de la Conférence du désarmement qui ont été paralysés pendant plus de 10 ans, ce qui l'avait empêché d'examiner efficacement des problèmes de sécurité pressants. Dans ce contexte, la nécessité de régler les questions de procédure par consensus a été

mise en doute. Certains Membres ont proposé une révision des méthodes de travail de la Conférence.

10. Plusieurs États Membres ont affirmé qu'ils continuaient d'appuyer la Conférence du désarmement et de placer leurs espoirs en elle, et estimé qu'elle jouait un rôle crucial dans la mesure où elle était le seul organe de négociation pour le désarmement multilatéral. Ils ont toutefois déploré le fait que la Conférence n'avait pas mis en œuvre le programme de travail arrêté en 2009. Plusieurs membres craignaient que l'impasse dans laquelle demeurait la Conférence du désarmement nuirait encore plus à sa crédibilité. Un grand nombre a souligné que la Conférence devait d'urgence s'acquitter de son mandat, tel qu'énoncé par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Plusieurs États ont été d'avis que la Conférence devrait être ouverte à tous les États et parties prenantes intéressées. À cet égard, il a été demandé de nommer un coordonnateur spécial pour l'élargissement du mandat de la Conférence du désarmement.

11. Plusieurs Membres craignaient que, si l'impasse actuelle devait persister, l'utilité de la Conférence soit remise en cause et que les États Membres ne se tournent vers un autre mécanisme multilatéral. On a également fait observer que d'importantes conventions telles que la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions étaient négociées en dehors du cadre de la Conférence. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité d'empêcher la mise en place d'un processus parallèle de ce type qui nuirait à la Conférence du désarmement.

12. Un grand nombre d'États Membres ont engagé vivement la Conférence du désarmement à adopter, dès le début de sa session de 2011, un programme de travail sur la base du programme de travail de 2009 et des propositions ultérieurement présentées au cours de la session de 2010. Ils étaient nombreux à estimer que le programme de travail de 2009 (CD/1864) était le meilleur moyen de progresser : ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires, lancement de travaux de fond sur le désarmement nucléaire, adoption des garanties négatives de sécurité et prévention d'une course aux armements dans l'espace. Certains États ont toutefois soutenu que la Conférence devrait traiter toutes les questions inscrites à son ordre du jour sur un pied d'égalité et de manière équilibrée. Plusieurs États ont demandé qu'une échéance soit fixée pour le début des travaux de fond de la Conférence. On a proposé que cette échéance soit spécifiée dans un programme de travail de la Conférence du désarmement ou dans une résolution de l'Assemblée générale.

13. La majorité des orateurs ont souligné qu'il était urgent de négocier et d'achever l'élaboration d'un traité multilatéral non discriminatoire pouvant être efficacement vérifié à l'échelon international pour interdire la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires. En attendant la conclusion d'un tel traité, il a été demandé que des moratoires sur la production de matières fissiles destinées à de tels armes ou engins soient proclamés et appliqués. Les États dotés de l'arme nucléaire se sont tous déclarés favorables à l'ouverture de négociations sur un tel traité. Nombre d'entre eux ont exprimé l'espoir que ces négociations se dérouleraient dans le cadre de la

Conférence du désarmement. À défaut, ils ont proposé que l'on envisage d'autres formules. Toutefois, certains craignaient que l'examen d'un mécanisme distinct ne nuise à la Conférence.

14. Plusieurs États Membres se sont également déclarés favorables à d'autres importantes questions inscrites à l'ordre du jour. Ils ont invité instamment la Conférence du désarmement à créer un comité spécial chargé du désarmement nucléaire et à engager des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires, assorti de délais précis, y compris sur une convention sur les armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires ont, pour leur part, réaffirmé leur attachement au désarmement nucléaire, en particulier leur volonté résolue de mettre en œuvre les mesures destinées à donner suite à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. À cette fin, ces États ont annoncé leur intention de convoquer une réunion à Paris en 2011.

15. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, certains États Membres ont demandé la négociation d'un instrument propre à protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Plusieurs États Membres ont insisté sur la nécessité, pour prévenir une course aux armements dans l'espace, de renforcer le cadre juridique régissant son utilisation. Plusieurs ont demandé que la Conférence du désarmement entame des travaux de fond sur ces questions.

16. Lors du débat sur la nécessité d'entreprendre un nouvel examen des organes de désarmement multilatéraux existants, des divergences de vues sont apparues en ce qui concerne la validité des méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Certains États Membres soutenaient que son règlement intérieur avait contribué à la paralysie actuelle de ses travaux et fait observer que la règle du consensus, qui avait peut-être eu sa raison d'être pendant la période de la guerre froide, n'était plus adaptée au monde multipolaire contemporain. D'autres ont prétendu que son règlement intérieur avait bien répondu aux besoins de la Conférence et préconisaient le maintien de la règle du consensus. Certains États Membres ont mis en relief qu'il était essentiel de faire preuve de volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle.

17. La participation de trois entités ayant des liens avec l'ONU, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a été saluée. Plusieurs États ont pris note de la déclaration ministérielle commune publiée par la cinquième Réunion ministérielle biennale d'appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Plusieurs ont demandé l'entrée en vigueur dudit traité sans plus tarder. Les États Membres ont affirmé qu'il fallait poursuivre l'objectif consistant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, certains se sont félicités des mesures de suivi arrêtées lors de la Conférence d'examen de 2010 et signalé le soutien fourni par les organisations internationales compétentes, notamment l'AIEA et l'OIAC.

18. Comme suite à la réunion tenue aujourd'hui et sous son impulsion, de nombreux États Membres ont déclaré que des mesures de suivi devaient être prises pour faire en sorte que cette réunion s'inscrive dans le prolongement de la série de réunions fructueuses tenues au cours de l'année écoulée, comme indiqué plus haut et

marque aussi l'amorce du processus de revitalisation des travaux du mécanisme multilatéral de désarmement, et en particulier de la Conférence du désarmement. À cet égard, certains États ont souligné que tout suivi devait être un processus ouvert à tous, guidé par les États Membres et devrait renforcer le rôle et l'action de la Conférence du désarmement de même que les efforts visant à parvenir au désarmement nucléaire.

19. À cet égard, le Secrétaire général proposait les mesures ci-après sur la base des délibérations tenues lors de la réunion :

a) Étant donné que la majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, et notant que le programme de travail adopté par consensus en 2009 est le plus grand dénominateur commun, il est fortement suggéré qu'à sa 1^{re} séance plénière en 2011, la Conférence du désarmement adopte le programme de travail de 2009 ou toute autre proposition analogue présentée ultérieurement pendant la session de 2010;

b) Il est proposé que l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, inscrive à son ordre du jour une question intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », qui serait examinée à la fois en séance plénière et au sein de la Première Commission;

c) Le Secrétaire général demandera au Conseil consultatif pour les questions de désarmement d'entreprendre un examen approfondi des problèmes évoqués ici aujourd'hui, y compris, entre autres, la création éventuelle d'un groupe de personnalités éminentes de haut niveau expressément chargé d'étudier le fonctionnement de la Conférence du désarmement. Sur la base de ses recommandations le Secrétaire général examinerait les nouvelles mesures à prendre à cette fin;

d) Étant donné que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a invité le Secrétaire général à convoquer la réunion de haut niveau, ce dernier a l'intention de présenter son rapport sur cette réunion et la suite à y donner à la première session du Comité préparatoire de la réunion d'examen de 2015, qui aura lieu en 2012. Le rapport contiendra un résumé des résultats de la réunion et des observations du Secrétaire général, compte tenu des progrès éventuels des travaux de la Conférence du désarmement, ainsi que ses propositions le cas échéant.

20. La participation du Président de l'Assemblée générale, M. Joseph Deiss, et du Ministre camerounais des relations extérieures, M. Henri Eyebe Ayissi, en sa qualité de représentant du pays qui assure actuellement la présidence de la Conférence du désarmement, ainsi que du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a été saluée avec gratitude. Il a été noté que le Président de l'Assemblée générale s'était engagé à apporter personnellement son soutien à cette question cruciale, et notamment qu'il avait l'intention de donner suite aux conclusions adoptées lors de la réunion tenue aujourd'hui.